

## MODÈLE D'ENTENTE D'ARBITRAGE

Une entente d'arbitrage est nécessaire dans les cas suivants :

- Lorsque le contrat sur lequel est basé le litige ne prévoit aucune clause arbitrale;
- Lorsqu'aucune règle ne prévoit d'arbitrage mais que les parties souhaitent procéder par voie d'arbitrage pour régler le litige qui les oppose.

Numéro de dossier CRDSC : \_\_\_\_\_

*“Un différend ayant été soulevé, les parties soussignées conviennent par les présentes de référer ce différend au processus d'arbitrage final et sans appel du secrétariat de règlement des différends du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada et conformément à son code de procédure (le Code canadien de règlement des différends sportifs, tel qu'amendé de temps à autre).”*

Signé par \_\_\_\_\_ représentant \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées) (identification de la partie)

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(date) (ville, province)

\_\_\_\_\_  
Signature

Signé par \_\_\_\_\_ représentant \_\_\_\_\_  
(nom en lettres moulées) (identification de la partie)

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(date) (ville, province)

\_\_\_\_\_  
Signature